



LISTE DES DELIBERATIONS

Bureau COMMUNAUTAIRE
Séance du 3 octobre 2023 à 18h00

Au siège de Grand Lac – 1500 Boulevard Lepic – 73100 AIX-LES-BAINS

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

ADMINISTRATION GENERALE

DELIBERATION 1 : DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Le Bureau communautaire, après en avoir délibéré, désigne Julie NOVELLI en tant que secrétaire de séance, à l'unanimité.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 5 SEPTEMBRE 2023

Le Bureau communautaire approuve à l'unanimité le procès-verbal du Bureau communautaire du 5 septembre 2023.

COMMANDE PUBLIQUE

DELIBERATION 2 : MARCHE N° 2023-025 : PRESTATIONS D'EXPLOITATION ET D'ENTRETIEN DE SERVICES PUBLICS D'ASSAINISSEMENT ET D'EAU POTABLE – ATTRIBUTION

Le Bureau communautaire, après en avoir délibéré, approuve la délibération à l'unanimité.

DELIBERATION 3 : MARCHE N°2022-57 : MEDIATION ET SECURITE – LOT 2 : PLAGES DU BOURGET DU LAC - AVENANT 1

Le Bureau communautaire, après en avoir délibéré, approuve la délibération à l'unanimité.

DELIBERATION 4 : MARCHE 2023-026 : TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE SECURITE, RENOUELEMENT D'UNE CANALISATION AEP ET L'ENFOUISSEMENT DE RESEAUX SECS DE LA TRAVERSEE DU HAMEAU DES DARMAND (ENTRELACS) – ATTRIBUTION

Le Bureau communautaire, après en avoir délibéré, approuve la délibération à l'unanimité.

RESSOURCES HUMAINES



LISTE DES DELIBERATIONS

DELIBERATION 5 : CONVENTION D'ADHESION AU SERVICE DE CALCUL DES ALLOCATIONS DE RETOUR A L'EMPLOI DU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE LA SAVOIE

Le Bureau communautaire, après en avoir délibéré, approuve la délibération à l'unanimité.

AMENAGEMENT DE L'ESPACE

ECONOMIE

DELIBERATION 6 : CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE GRAND LAC ET LA CHAMBRE DES METIERS ET DE L'ARTISANAT (CMA) POUR LA FORMATION DES ARTISANS DANS LE CADRE DE LA MISE EN PLACE D'UNE BOUTIQUE EPHEMERE

Le Bureau communautaire, après en avoir délibéré, approuve la délibération à l'unanimité.

MOBILITES

DELIBERATION 7 : CONVENTION ENTRE GRAND LAC ET GRAND CHAMBERY RELATIVE A L'EXTENSION DE LA LIGNE CHRONO A ENTRE L'ARRET « TECHNOLAC » ET L'ARRET « PLAGE » (COMMUNE DU BOURGET-DU-LAC)

Le Bureau communautaire, après en avoir délibéré, approuve la délibération à l'unanimité.

ENVIRONNEMENT

VALORISATION DES DECHETS

DELIBERATION 8 : CONVENTION ENTRE GRAND LAC, ECOMAISON, ECOMINERO, VALDELIA ET VALOBAT RELATIVE A LA GESTION DES DECHETS ISSUS DES PRODUITS ET MATERIAUX DE CONSTRUCTION ET DU BATIMENT COLLECTES EN DECHETTERIES

Le Bureau communautaire, après en avoir délibéré, approuve la délibération à l'unanimité.